

## Allègements fiscaux



Si votre conjoint au 31 décembre 2016 inscrit lui aussi un montant à la ligne 361, 381 ou 462 de sa déclaration, il doit remplir une annexe B distincte et la joindre à sa déclaration.

annexe B distincte et la joindre à sa déclaration.			
A. Revenu familial			
Montant de la ligne 275 de votre déclaration		10	
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2016	+	12	, , ,
Additionnez les montants des lignes 10 et 12. Revenu f	amilial =	14	,,
<b>B.</b> Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivou pour revenus de retraite	ant se	ule	
Vous n'avez pas droit à ce montant si le montant de la ligne 18 dépasse 71 633 \$ et que vous s'il dépasse 51 500 \$ et que vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre.	us aviez	un co	onjoint au 31 décembre,
Montant de la ligne 14		15	
		16	3,3,5,0,5,,0,0
Montant de la ligne 15 moins celui de la ligne 16. Si le résultat <b>est négatif</b> , inscrivez 0.	=	18	
Workland de la lighte 15 monts celai de la lighte 16. 51 te resultat <b>est negatit</b> , inscrivez 6.	L		
Si, <b>pendant toute l'année 2016</b> , vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viv seul ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou encore avec votre ou vos enfants majeurs poursuix à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires, inscrivez 135	/ant	20	
Consultez le guide à la ligne 361.  Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale). Consultez le quide à la ligne 361.		20	, , ,
		21	, , ,
Si vous êtes né avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1952, inscrivez <b>2 485</b> \$.			, , ,
Si votre conjoint au 31 décembre 2016 est né avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1952, inscrivez <b>2 485 \$</b> . Si vous avez inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de votre déclaration, remplissez la grille de calcul ci-après.		23	, , ,
	+	27	, ,
Si votre conjoint au 31 décembre 2016 a inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de sa déclaration, remplissez la grille de calcul ci-après.		20	
Additionnez les montants des lignes 20 à 28.		30	
Montant de la ligne 18		31	
3		21	
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31.  Si le résultat est négatif, inscrivez 0.  Montant auquel vous ou votre co s'il y a lieu, ave		32	
Montant demandé par votre conjoint au 31 décembre 2016 à la ligne 361 de sa déclaration		33	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>	22	
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33.  Reportez le résultat à la ligne 361 de votre déclaration.  Montant accordé en raison de l' pour personne vivant seule ou pour revenus de r		34	
			Votre conjoint
GRILLE DE CALCUL – Montant pour revenus de retraite	Vous		au 31 décembre 2016
Total des montants inscrits aux lignes 122 et 123	11		
Montant de la ligne 1 utilisé pour acheter une rente ou transféré à un REER,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		,
à un FERR ou à un RPAC/RVER (montant inscrit à ce titre à la ligne 250, point 4)	11		
Déduction demandée à la ligne 250, point 6, pour un remboursement de cotisations inutilisées versées à un RPAC/RVER inclus dans le montant de la ligne 1 + 3			
Déduction demandée à la ligne 293 pour le montant de la ligne 1 + 4	,		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Déduction demandée à la ligne 297 (points 9 et 12) pour le montant de la ligne 1 + 5	,		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Revenus de retraite transférés à votre conjoint (montant de la ligne 245) + 6 + 6			, , , , , , , ,
Additionnez les montants des <b>lignes 2 à 6</b> .	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
- 1	,		,
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 7 (maximum: 2210\$).  Reportez ce montant à la ligne 27 ou 28, ou à ces deux lignes, selon le cas.		,	
<b>Note</b> : Si des paiements de rente viagère prévus par une convention de retraite (ligne 154, point 3) ont été tra	ancfórác ca	tro co	nigints to montant inscrit nour
ce transfert aux lignes 123 et 245 de la déclaration ne doit pas figurer aux lignes 1 et 6 de la grille de ca	ilcul ci-dess	us.	njoints, le montant inscrit pour

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



		Т	16-1	.D.B (2010-12)	raye z
C. Frais médicaux					
Frais médicaux. Consultez le guide à la ligne 381.			36		,
Revenu familial (ligne <b>14</b> )	37 , ,				
	× 3%				
Montant de la ligne 37 multiplié par 3 %	= 39 ,		39		,
Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 39. Si le résultat <b>est négatif</b> , inscr Reportez le résultat à la ligne 381 de votre déclaration.	ivez 0. Frais mé	dicaux =	40		,

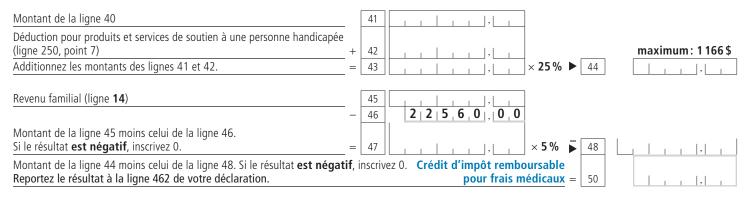
Note: Si vous avez inscrit un montant à la ligne 40, vous pourriez aussi avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux. Voyez la partie D ci-dessous.

## D. Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes:

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2016;
- vous avez résidé au Canada toute l'année 2016;
- vous aviez 18 ans ou plus le 31 décembre 2016;
- votre revenu de travail (ligne 10 de la grille de calcul qui figure dans le guide au point 1 de la ligne 462) égale ou dépasse 2 985 \$.

## Vous n'avez pas droit à ce crédit si le montant de la ligne 14 dépasse 45 880 \$.



## E. Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt si vous remplissez **les deux** conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2016;
- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2016.

Frais d'achat, de location et d'installation de biens admissibles. Cons	sultez le guide. 60 60 , , , , , , , , ,		
	- 62 <b>5</b> , <b>0</b> , <b>0</b> ,, <b>0</b>		
Montant de la ligne 60 moins celui de la ligne 62. Si le résultat <b>est négatif</b> , inscrivez 0. = 64			54
Frais de séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle. Consultez le guide.			56
Additionnez les montants des lignes 64 et 66.		= 6	57
		×	20 %
Montant de la ligne 67 multiplié par 20 %. Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration.	Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie	= 6	59

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.